

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 11 mars 2019 à 19 h au 6400, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA19 170043

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2019 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en reportant le point 65.01 à la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, à la demande de M. Lionel Perez.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02



RÉSOLUTION CA19 170044**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery

Remercie M. Perez de reporter sa motion concernant les locations de courte durée de type Airbnb.

En lien avec le marquage, se dit optimiste quant à une amélioration des services en 2019.

Rappelle le travail des équipes pour la réparation des nids-de-poule.

Mentionne que l'arrondissement a présenté un mémoire dans le cadre du comité de travail sur le projet Royalmount et précise que l'administration privilégie actuellement la négociation d'un projet plus convenable.

En lien avec la vidéo de l'incident à la station Villa-Maria, mentionne qu'une enquête est actuellement en cours.

Mentionne qu'un règlement éliminant certaines restrictions concernant les restaurants sur l'avenue Somerled et la rue Sherbrooke sera présenté lors de la prochaine rencontre du conseil d'arrondissement.

Souligne la Journée internationale des droits des Femmes.

- Lionel Perez

Rappelle l'importance de réglementer la location résidentielle de courte durée.

En lien avec la rencontre du Comité de bon voisinage du REM, tenue le 27 février 2019, indique ne pas être convaincu du partage de l'information par le promoteur et déplore son manque de collaboration avec les élus, les citoyens et la Ville de Montréal. En ce sens, l'arrondissement a pris la décision d'émettre un avis d'information chaque fois qu'il y a non-respect de la réglementation municipale, bien que le promoteur n'y soit pas assujéti.

Rappelle que le service de compostage sera offert à partir de mai 2019 dans le secteur de Darlington.

En lien avec le mémoire soumis par l'arrondissement dans le cadre de la consultation sur Royalmount, rappelle que l'arrondissement avait demandé un temps d'arrêt formel, ce qui n'a pas été accepté par le promoteur, et croit que la Ville devrait prendre des mesures légales pour obtenir ce temps d'arrêt.

En lien avec la vidéo de l'incident à la station Villa-Maria, croit que cela démontre l'importance de munir les policiers de caméra.



- Marvin Rotrand

Annonce que plusieurs rues seront rehaussées dans le secteur nord du secteur Snowdon et en donne les détails.

A appris que l'administration est ouverte à un projet de réfection du chemin Queen-Mary entre l'avenue Ponsard et le boulevard Décarie, et souhaite une consultation citoyenne à cet égard.

Ne partage pas l'enthousiasme de Mme Montgomery sur le Comité de travail pour le projet Royalmount.

Annonce qu'il présentera deux motions lors de la prochaine séance du conseil municipal : l'une invitant le conseil à remettre sur pied le chantier sur la démocratie et l'autre demandant à ce qu'un document de la STM soit rendu public.

Partage sa désolation face à la vidéo de l'incident à la station Villa Maria et indique avoir demandé une enquête indépendante.

- Christian Arseneault

Annonce la tenue d'une consultation sur l'avenir des parcs du secteur Loyola et donne le détail des dates et lieux des séances.

Mentionne que l'arrondissement planifie lever certaines restrictions de zonage sur l'avenue Somerled souhaite une replanification du secteur afin de revitaliser l'avenue.

Remercie les citoyens de leur participation aux soirées de patinage disco à la patinoire Bleu Blanc Bouge.

En lien avec le projet Royalmount, rappelle certaines recommandations incluses au rapport, notamment le temps d'arrêt nécessaire aux négociations.

- Magda Popeanu

Souligne l'annonce de la Mairesse du Plan vision zéro et en donne le détail.

Indique avoir participé au Gala Dynastie, dernier événement du Mois de l'histoire des Noirs.

En lien avec la lutte contre l'herbe à poux, indique que l'arrondissement a reçu une subvention du gouvernement.

Annonce un projet d'agriculture urbaine sur le terrain de l'Hippodrome, lequel sera probablement présenté au conseil d'arrondissement de mai 2019.

Souligne la fête de la Saint-Patrick, le 17 mars, ainsi que la fête de Norouz, le 21 mars.

- Peter McQueen

Souligne les événements organisés par la Pépinière et la Semaine des Arts NDG au parc Notre-Dame-de-Grâce et indique souhaiter mettre sur pied un comité des amis du parc.

Mentionne avoir demandé, dans le cadre de la rencontre du Comité de bon voisinage Turcot, une amélioration des trottoirs sur le chemin Upper-Lachine.

Indique la présentation d'un dossier pour la contribution financière de 1000 \$ au Club de l'âge d'or Saint-Raymond,

Mentionne que l'arrondissement travaille à améliorer l'accès au métro Villa-Maria par l'avenue de Monkland.

Fait état de la situation difficile pour les autobus dans le secteur de Notre-Dame-de-Grâce cet hiver et rappelle que l'entente avec les employés d'entretien a été conclue et que la situation devrait s'améliorer.

En lien avec la vidéo de l'incident à la station Villa-Maria, s'inquiète du fait que l'intervention était très près du train en mouvement.

Indique avoir participé à un événement au cours duquel les réalisations de Père Emmet Johns ont été soulignées, et invite les citoyens à participer au défilé de la Saint-Patrick.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Maude Nantel Demande quel projet pour le vélo M. McQueen priorisera en 2019, pour que son fils puisse rouler de façon sécuritaire dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce.
- Michiko Frachet Déploire le bruit lié aux travaux du REM et demande si la Ville envisage une réduction des taxes municipales des résidents du secteur.
- Elena Yurganova Demande un suivi quant à sa requête pour le remplacement de bacs de recyclage.
- Line Bonneau En lien avec l'explosion s'étant produite dans un appartement de l'avenue Ridgewood dans le cadre d'une extermination, s'enquiert des règles n'ayant pas été suivies par l'exterminateur et de l'échéancier pour les travaux de remplacement des fenêtres.
- Miguel Cristancho Remercie le conseil de son soutien à l'organisme Bienvenue à NDG et invite les citoyens à la fête Norouz.
- Hallah Al-Ubaidi Explique les besoins des camps d'été, notamment en matière de psychoéducation et budgétaire.
- Hossein Pourshafiey En lien avec le dossier décisionnel concernant la réserve foncière pour des terrains de la rue Saint-Jacques, demande ce qu'il advient des négociations et si des études ont été faites sur les coûts de l'acquisition et la perte de revenus liée aux taxes foncières.
- Audette Lavoie Demande le programme d'activités de l'administration pour l'âge d'or dans le secteur Saint-Raymond et s'enquiert de la construction d'un toit sur le bocce du parc Georges-Saint-Pierre.
- Laurian Ionita Remet en question le plan Vision-Zéro et rappelle l'importance de respecter le Code de la sécurité routière.
- Pierre Pelletier **Dépose un document** concernant une problématique de dépôts sauvages sur un terrain municipal de l'avenue Ponsard et souligne le manque d'éclairage à deux intersections.
- Josie Mancini Demande à ce que le toit du bocce au parc George-Saint-Pierre soit construit pour la fête italienne qui se tiendra en août prochain.
- Michael Shafter Demande le plan de l'administration pour le Théâtre Empress.
- Jean-Philippe Laflamme Demande à ce qu'un trottoir soit construit du côté ouest du chemin Canora.
- Murray Levine Invite les élus à participer à un événement de Vélo-Québec et à collecter des fonds pour un organisme de charité.
- Alain Moureaux **Dépose un document** concernant une problématique de circulation sur l'avenue Ponsard liée à la nouvelle aile de l'école Iona et propose de modifier la signalisation.
- Daniel Paul S'enquiert des développements pour le site de l'Hippodrome.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand Demande si la peinture qui sera utilisée pour le marquage de la chaussée sera plus durable.
S'enquiert de la composition, de l'échéancier et du mandat du comité de négociation pour le projet Royalmount.
 - Peter McQueen Demande si la Ville peut exiger d'un propriétaire de commerce de charger sa neige.
 - Lionel Perez S'enquiert des mesures qui seront prises pour les trottoirs glacés problématiques.
-

CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose la résolution CA19 29 0033 adoptée le 11 février 2019 par le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro concernant son appui à la demande de participation au mouvement croissant des villes pour l'événement « Une heure pour la Terre 2019 ».

RÉSOLUTION CA19 170045

CONTRAT - AMÉNAGEMENTS SUD-OUEST - AIRE D'EXERCICE CANIN AU PARC NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement complet de l'aire d'exercice canin et ses sentiers limitrophes (AEC) au parc Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 377 037,52\$ (montant de la soumission excluant le budget de contingences), incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-DAI-017.

D'autoriser une dépense à cette fin de 377 037,52 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 37 703,75 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 7 473,38 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 422 214,65 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.01 1198282001

RÉSOLUTION CA19 170046

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PATROUILLE VERTE 2019

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'octroyer une contribution financière maximale de 6 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers en appui au projet de la Patrouille verte pour l'année 2019.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1195284002

RÉSOLUTION CA19 170047

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PRÉVENTION CDN-NDG - TANDEM

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser la signature d'une convention de contribution financière à intervenir entre l'arrondissement et Prévention Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour la réalisation du plan d'action relié au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne dans les arrondissements – Tandem, et ce, pour la période du 12 mars 2019 au 31 décembre 2021.

D'autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 733 224,73 \$ à cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1191247003



RÉSOLUTION CA19 170048**CONVENTIONS ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - BIENVENUE À NDG ET CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

De recommander au comité exécutif, d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 27 000 \$, aux deux différents organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets visant l'intégration des personnes immigrantes, dans le cadre de l'entente MIDI-Ville (2018 - 2021) :

Organisme	Projet et période	Montant
Bienvenue Notre-Dame-de-Grâce	Une intégration à visage humain 4 avril au 30 septembre 2019	18 000\$
Centre Communautaire Mountain Sights	Intégration des personnes immigrantes par le bénévolat en milieu communautaire multiculturel 4 avril au 30 septembre 2019	9 000\$

D'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1197838012

RÉSOLUTION CA19 170049**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 6 ORGANISMES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 4 200 \$.



Organisme	Justification	Montant et Donateur
Évasion, Coopérative de travail 5701, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C8 a/s Mme Ramona Mincic Directrice générale	Pour soutenir leurs activités régulières dans le cadre de leur mission d'offrir un répit aux proches aidants pour favoriser le maintien à domicile des aînés	TOTAL : 400 \$ Magda Popeanu 400 \$
L'Âge d'Or St-Raymond 5575 Saint-Jacques, bureau 1 Montréal (Québec) H4A 2E5 FIDUCIAIRE : Conseil Régional des personnes âgées Italo-Canadiennes de Montréal 671, avenue Ogilvy Montréal (Québec) H3N 1N4 a/s Mme Luciana Perciballi, présidente	Pour soutenir leurs activités régulières dans le cadre de leur mission d'offrir des activités aux personnes âgées Italo-Canadiennes de l'arrondissement	TOTAL : 1 000 \$ Sue Montgomery 500 \$ Peter McQueen 500 \$
Club 50 Plus de Notre-Dame-de-Grâce 6225 avenue Godfrey Montréal (Québec) H4B 1K3 a/s M. Arthur Shane, vice-président	Pour soutenir le projet de mise à niveau de l'équipement informatique	TOTAL : 400 \$ Peter McQueen 200 \$ Christian Arseneault 200 \$
LogisAction NDG 5964, Notre-Dame-de-Grâce Bureau 204 Montréal (Québec) H4B 1N1 a/s Mme Fahimeh Delavar Coordonnatrice	Pour soutenir le projet <i>Rent Increase Campaign</i> dont l'objectif est d'informer les locataires plus vulnérables sur leurs recours face aux augmentations de loyer.	TOTAL : 1 000 \$ Sue Montgomery 250 \$ Magda Popeanu 250 \$ Peter McQueen 250 \$ Christian Arseneault 250 \$
Association des locataires de l'habitation Place Lucy 5600, boulevard Décarie, bureau 001 Montréal (Québec) H3X 3Z4 a/s Mme Salvacion Datario Devera Présidente	Pour maintenir le programme d'activités socio-communautaires 2019 pour les résidents de cet immeuble, soit pour la Saint-Valentin, la Fête des Mères et la Fête des Pères, la Saint-Jean-Baptiste, la Fête du Canada et le Temps des Fêtes.	TOTAL : 700 \$ Sue Montgomery 350 \$ Marvin Rotrand 350 \$
Association des locataires de Place Newman 6300, boulevard Décarie, bureau 001 Montréal (Québec) H3X 3Z4 a/s Mme Saied Mayahi, présidente	Pour maintenir les activités sociocommunautaires.	TOTAL : 700 \$ Sue Montgomery 350 \$ Marvin Rotrand 350 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1195265003



RÉSOLUTION CA19 170050**CONTRAT - AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC. - SECTION DE CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉE**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 184 537,17 \$, taxes incluses (excluant les contingences), pour les travaux de remplacement d'une section de conduite d'égout combiné de 750 mm de diamètre sur l'avenue de Westbury entre l'avenue Bourret et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-026.

D'autoriser une dépense à cette fin de 249 717,75 \$, comprenant les contingences au montant de 27 680,58 \$, taxes incluses, les incidences au montant de 37 500 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, le cas échéant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1195153002

RÉSOLUTION CA19 170051**PRISE EN CHARGE - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION MINEURE DE TROTTOIRS**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'offrir au conseil municipal, la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux de reconstruction mineure de trottoirs, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (RM-TA-2019) en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal* - Appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1197060001

RÉSOLUTION CA19 170052**PRISE EN CHARGE - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DES ARRÊTS D'AUTOBUS**

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'offrir au conseil municipal, la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux de réfection de la chaussée des arrêts d'autobus, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (RAA-2019) en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal* - Appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-035.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1197060002

RÉSOLUTION CA19 170053

PRISE EN CHARGE - TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE CONDUITE D'ÉGOUT COMBINÉE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux de remplacement d'une section de conduite d'égout combinée de 750 mm de diamètre sur l'avenue de Westbury entre l'avenue Bourret et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal* - Appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1195153004

RÉSOLUTION CA19 170054

PRISE EN CHARGE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE (SAILLIES)

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Sue Montgomery

D'offrir au conseil municipal, conformément à l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la prise en charge, par l'arrondissement, de la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement géométrique (saillies), là où requis, sur les rues artérielles de Fielding, Plamondon et Connaught dans le cadre de la soumission CDN-NDG-19-AOP-TP-012 (PCPR-2-2019) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1195153005



RÉSOLUTION CA19 170055**PRISE EN CHARGE - RÉAMÉNAGEMENT DE 6 INTERSECTIONS MUNIES DE FEUX DE CIRCULATION**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

D'offrir au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux pour le réaménagement de six (6) intersections munies de feux de circulation, appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1196725002

RÉSOLUTION CA19 170056**PRÊTS DE LOCAUX - LE 6767 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

De renoncer à des recettes de loyers totalisant 72 139,82 \$ conformément aux informations inscrites en regard de chacun des organismes suivants :

D'autoriser la signature d'un prêt de local à titre gratuit au centre communautaire, le « 6767 », pour l'Association des parents de Côte-des-Neiges, et ce, pour la durée totale des travaux, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, le tout représentant une valeur de 6231,80 \$.

D'autoriser la signature pour la gratuité des locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Baobab familial, et ce, pour la durée totale des travaux, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, le tout représentant une valeur de 7 172,64 \$.

D'autoriser la signature pour la gratuité des locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour le Club de l'âge d'or « le Dragon d'or », et ce, pour la durée totale des travaux, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, le tout représentant une valeur de 3 497,28 \$.

D'autoriser la signature pour la gratuité des locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour la Communauté vietnamienne au Canada région Montréal, et ce, pour la durée totale des travaux, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, le tout représentant une valeur de 4 419 \$.



D'autoriser la signature pour la gratuité des locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour la Corporation du développement communautaire de Côte-des-Neiges, et ce, pour la durée totale des travaux, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, le tout représentant une valeur de 2 557,62 \$.

D'autoriser la signature pour la gratuité des locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour l'organisme Femmes du monde de Côte-des-Neiges, et ce, pour la durée totale des travaux, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, le tout représentant une valeur de 7 811,82 \$.

D'autoriser la signature pour la gratuité des locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour le Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants (SIARI), et ce, pour la durée totale des travaux, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, le tout représentant une valeur de 20 846,79 \$.

D'autoriser la signature pour la gratuité des locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV), et ce, pour la durée totale des travaux, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, le tout représentant une valeur de 10 415,07 \$.

D'autoriser la signature pour la gratuité des locaux occupés au centre communautaire, le « 6767 », pour le Centre de ressources de la communauté noire, et ce, pour la durée totale des travaux, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, le tout représentant une valeur de 9 811,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1197838008

RÉSOLUTION CA19 170057

DÉPENSE - ACHAT DE BILLETS

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser une dépense totalisant la somme de 150 \$ à la Fondation Dynastie.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Fondation Dynastie 204-4074, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H1W 2G8 a/s Mme Carla Beauvais Présidente	Autoriser une dépense de 150 \$ pour l'achat de billets pour le Gala Dynastie, qui vise à récompenser des personnalités qui sont issues des communautés noires dont le travail et les accomplissements méritent d'être reconnus.	TOTAL : 150 \$ Sue Montgomery 75 \$ Magda Popeanu 75 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1195265004



RÉSOLUTION CA19 170058**CONTRIBUTION FINANCIÈRE PROVENANT DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX - PLAN D'ACTION 2013-2020**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

De recommander au comité exécutif, de modifier le budget 2019 de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 100 000 \$, provenant du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Plan d'action 2013–2020 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1197223001

RÉSOLUTION CA19 170059**AVIS DE MOTION**

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et dépose le projet de règlement.

40.01 1194570006

RÉSOLUTION CA19 170060**AVIS DE MOTION**

ATTENDU QUE 7 décembre 2015, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce adoptait le *Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements* (RCA15 17261);

ATTENDU QUE ledit règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter, ainsi que l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE ledit règlement n'a pas fait l'objet d'un financement pour sa mise en œuvre;

ATTENDU QU'il n'y a plus lieu de donner suite à ce règlement et qu'il y a lieu de l'abroger.



Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement abrogeant le *Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements* (RCA15 17261) et dépose le projet de règlement.

40.02 1197078002

RÉSOLUTION CA19 170061

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA19 17313

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA19 17313 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin de modifier les montants d'amende prescrits pour les infractions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1193558001

RÉSOLUTION CA19 170062

FERMETURE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A du sommaire décisionnel, selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A du sommaire décisionnel pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.



Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal modifie les règlements identifiés à l'annexe A du sommaire décisionnel de la façon suivante : en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous « Montant réel de la dépense » de l'annexe A; en ajoutant une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Montréal affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds – réserve » de l'annexe A; en modifiant la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe A.

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce informe le MAMH que le pouvoir d'emprunt des Règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce demande au MAMH d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1197078001

RÉSOLUTION CA19 170063

APPUI - VILLE DE WESTMOUNT - RÈGLEMENT 1512

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

De donner son appui à la Ville de Westmount relativement à l'adoption de son règlement 1512 intitulé *Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1194570005



RÉSOLUTION CA19 170064**PIIA - 4365, AVENUE HARVARD**

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a prononcé un avis défavorable à ses séances du 12 décembre 2018 et du 30 janvier 2019 pour la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

De refuser les plans, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en tenant compte des critères proposés aux articles 113, 392 et 668, pour la délivrance d'un permis de transformation visant à ajouter une nouvelle cour anglaise en cour avant pour l'immeuble situé au 4365 avenue Harvard tel que présenté sur les plans 1,2,7,8,10 et 11 signés par Architecture L. Gagné, et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 25 janvier 2019 - dossier relatif à la demande de permis 3001464282.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1193558004

RÉSOLUTION CA19 170065**SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-109**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-109 autorisant la construction d'un 3^e étage abritant une partie d'un logement pour le bâtiment sis au 1013-1015, avenue Prud'Homme, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

CHAPITRE I**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au bâtiment situé sur le lot 4 139 900 du cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II**AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un 3^e étage abritant une partie du logement supérieur est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux dispositions suivantes du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

1° un 3^e étage est autorisé malgré la règle d'insertion prévue à l'article 24;

2° des panneaux de ciment sont autorisés comme revêtement de l'agrandissement malgré le pourcentage minimal de maçonnerie exigée à l'article 81.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III **CONDITION**

SECTION I **CADRE BÂTI**

3. L'agrandissement doit être conforme aux plans d'architecture signés par Khalil Diop, estampillés le 17 décembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, joints en annexe B à la présente résolution.

SECTION III **DÉLAI DE RÉALISATION**

4. La demande de permis doit être déposée dans les 24 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

En cas de non-respect du premier alinéa, l'autorisation prévue à la présente résolution est nulle et sans effet.

ANNEXE A **PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »**

ANNEXE B **PLANS D'ARCHITECTURES SIGNÉS PAR KHALIL DIOP**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1193558002

RÉSOLUTION CA19 170066

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-108



ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 16 janvier 2019 conformément aux articles 145.38 et 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019, conformément aux articles 145.38 et 128 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'adopter, telle que soumise, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017), la résolution approuvant le projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages comportant 2 logements.

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 2 651 437 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages comportant 2 logements est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9 (2°), 11, 40, 52 à 65, 123 et 328 (4°) et (13°) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION I

USAGES

4. Les usages de la catégorie H.2 sont autorisés.

SECTION II

CADRE BÂTI

5. La hauteur maximale du bâtiment est de 3 étages.

6. La marge avant minimale du bâtiment est de 2,5 m.

7. Le taux d'implantation minimal du bâtiment est de 30 %.



SECTION III**DÉLAIS DE RÉALISATION**

8. Les travaux de construction du bâtiment résidentiel doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

9. Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment résidentiel.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « Territoire d'application »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1183558064

RÉSOLUTION CA19 170067**ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MARS À MAI 2019**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 11 mars 2019 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances numéros OCA19 17004, OCA19 17005 et OCA19 17006 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1197838011

RÉSOLUTION CA19 170068**DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JANVIER 2019**

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2019.



60.01 1194535002

RÉSOLUTION CA19 170069**PÉTITION CONTRE LES PUBLISACS - COMPÉTENCE DE LA VILLE CENTRE**

Mme Sue Montgomery prend acte de la résolution CE19 0332 adoptée le 27 février 2019, laquelle :

- déclare que tout projet de pétition déposé ou à être déposé en arrondissement, en lien avec la campagne contre les publisacs et avec des propositions de modifications à la réglementation applicable à la distribution de matériel publicitaire, vise un objet de compétence centrale pour les fins de l'application des dispositions prévues à l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)*;
- mandate le greffier de la Ville pour la transmission de la réponse sur la recevabilité de tout tel projet de pétition déposé en arrondissement. L'analyse de la recevabilité d'un projet de pétition consiste essentiellement à déterminer si l'objet porte sur une compétence de l'arrondissement (article 2), si l'objet est visé par l'une ou l'autre des exclusions prévues à l'article 3, si le nombre maximal annuel de consultations en vertu du droit d'initiative est atteint (article 4), si les exclusions en période électorale sont applicables (article 5) et si les conditions de forme prévues à l'article 6 sont respectées.

60.02 1194570007

RÉSOLUTION CA19 170070**PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT - UNE HEURE POUR LA TERRE 2019**

ATTENDU QUE le 30 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international *Une heure pour la Terre 2019* inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (*World Wildlife Foundation*);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières, ainsi que les appareils électriques et électroniques, pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2018, plus de 18 000 monuments et enseignes réparties dans 188 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu



De confirmer la participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à l'événement *Une heure pour la Terre 2019*, événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 30 mars 2019 de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en confirmant leur participation respective à l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à M^e Yves Saindon, greffier de la Ville de Montréal, pour dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1194570002

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 10.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA19 170043 à CA19 170070 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

